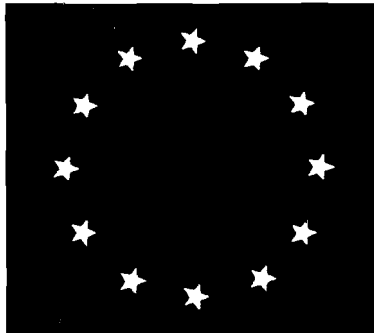


Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

PARLEMENT EUROPEEN

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 1983



Résolution sur le contenu du projet préliminaire
de Traité instituant
L'UNION EUROPEENNE

(Extrait: Motivations et préambule)

RESOLUTION

sur le contenu du projet préliminaire de Traité instituant l'Union Européenne.

LE PARLEMENT EUROPEEN

- vu sa décision du 9 juillet 1981 qui constitue une commission pour les affaires institutionnelles;
- vu sa résolution du 6 juillet 1982 sur les orientations du Parlement européen, pour ce qui concerne la réforme des Traités et la réalisation de l'Union européenne;
- vu les propositions de résolution suivantes:
 - proposition de résolution du parlementaire Loman et autres sur une proposition de modification du Traité de Rome (doc. 1-1926/81);
 - proposition de résolution présentée par le parlementaire Jonker et autres, au nom du groupe du parti populaire, sur le projet de Traité relatif à la première phase de réalisation de l'Union européenne (doc. 1-1940/81/riv. II);
 - proposition de résolution présentée par le parlementaire Nord, au nom du groupe libéral et démocratique, sur l'Union européenne (doc. 1-301/82);
- vu la relation de la Commission pour les affaires institutionnelles (doc. 1-575/83).

Dans un monde en continuelle transformation et en crise, l'affirmation énergique d'une identité de la Communauté européenne devient toujours plus indispensable:

- pour constituer un partenaire qui puisse faire entendre sa propre voix auprès des deux superpuissances: URSS et USA;
- pour constituer une force de transformation des rapports inégaux et explosifs existant actuellement entre le Nord et le Sud;
- pour constituer un modèle original de démocratie non seulement politique, mais également économique et social, qui permette le plein développement de ses citoyens.

Dans l'immédiat, un mode meilleur de poursuivre ces objectifs passe à travers les décisions qui devront être prises au niveau communautaire et les perspectives de relance prévues avec la réforme de certaines politiques communautaires existantes et la mise en pratique de nouvelles politiques.

Le projet de traité, dont les grandes lignes sont exposées ci-après, constitue donc une base institutionnelle pour l'application de ces politiques.

- a. conscient de l'interdépendance croissante des pays de l'Europe occidentale, tant entre eux que dans leurs rapports avec le reste du monde;
- b. considérant que le monde est sujet à des crises économiques, sociales et politiques bien plus graves et persistantes que celles des années où les Communautés européennes furent instituées;
- c. profondément préoccupé par les continuelles menaces qui minent la paix et la sécurité dans le monde;
- d. vivement préoccupé par la dégradation de l'environnement qui prend des proportions menaçantes;

- e. convaincu que les nombreux problèmes surgis sont trop graves pour pouvoir être résolus sans un effort coordonné des différents Etats, d'autant plus si l'on considère l'ampleur de leurs répercussions;
 - f. considérant les avantages considérables en matière économique, politique et de sécurité inhérents aux progrès accomplis vers une union économique et politique;
1. charge la commission pour les affaires institutionnelles de rédiger et de soumettre à son approbation, d'ici la fin 1983, un projet préliminaire de Traité (appelé, par la suite, «le Traité») qui institue l'Union européenne en s'inspirant des principes et des lignes directrices suivantes:

PREAMBULE

2. L'Union européenne sera constituée parmi les Etats membres des Communautés européennes.
3. L'Union a pour but d'aider ses populations à développer la solidarité qui les lie et à préserver leur identité historique, leur dignité et leur liberté dans le cadre de lois et d'institutions communes librement acceptées et réorientées vers le progrès et vers la paix.
4. Les citoyens des Etats membres sont également citoyens de l'Union. Ils participent à la vie politique de l'Union dans les formes prévues par le Traité, bénéficient des droits reconnus par l'Union et se conforment à ses lois comme à leurs lois nationales.
5. Le territoire de l'Union comprend les territoires des Etats membres, tels qu'ils ont été définis dans les Traités, Conventions et Protocoles qui instituent les Communautés européennes, y compris l'espace maritime, sous-marin et aérien, compte tenu des obligations dérivant du droit international.
6. Poursuivant l'oeuvre d'unification des Etats démocratiques de l'Europe, dont les premières réalisations ont été les Communautés européennes, le Système Monétaire Européen, la Coopération politique et d'autres organes qui y sont liés, l'Union se fonde:
 - sur l'acceptation des résultats positifs de leurs expériences;
 - sur la conscience de leurs limites et de leurs insuffisances;
 - sur la volonté de rendre cohérentes entre elles ces différentes réalisations;
 - sur la redéfinition des objectifs communs et des moyens pour les atteindre;
 - sur la nécessité de se donner des institutions plus démocratiques et plus efficaces.
7. La nature évolutive de la construction européenne, déjà prévue dans les préambules des Traités communautaires, impose un avancement souple et graduel, défini dans le Traité, qui permettra des phases transitoires et assurera que tout ultérieur développement soit fondé sur le consensus des citoyens et des Etats membres.
8. L'Union et ses Etats membres estiment que la société européenne a, pour bases fondamentales, la démocratie pluraliste, l'Etat de droit, la liberté, l'exercice et la protection des droits civils, économiques et sociaux fondamentaux et des droits politiques, la tutelle des éléments naturels de base de la vie et des valeurs, ainsi que l'observation des devoirs qui en découlent, le principe de l'organisation internationale et de la négociation pour la résolution des litiges internationaux; le respect de ces principes est une condition nécessaire pour l'existence de l'Union et pour l'appartenance à cette dernière.

9. *Droits civils et politiques*: L'Union et les Etats membres s'engagent à sauvegarder la dignité de l'individu, respectent et reconnaissent à toute personne qui rentre dans leur juridiction les droits et les libertés qui devront être inclus dans le Traité et ceux qui résultent des principes communs sanctionnés par les Constitutions des Etats membres, par la Convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

10. *Droits économiques, sociaux et culturels*: L'Union et les Etats membres s'engagent à soutenir et à développer - dans les limites de leurs compétences respectives - les droits et les principes devant être inclus dans le Traité et ceux qui résultent des Constitutions des Etats membres, de la Charte sociale européenne.

11. L'Union décidera, au cours des cinq premières années, sur la ratification de ces Conventions, Charte et Pactes.

12. L'Union aura pour but - sur la base du principe de subsidiarité - de contribuer:

- a. à développer l'économie de ses populations dans la stabilité - sans aucune discrimination entre les citoyens et entre les entreprises des Etats - en renforçant la capacité de ses Etats membres, de ses citoyens et de leurs entreprises d'adapter leurs structures et leurs activités aux mutations économiques contemporaines;
- b. à élaborer et à appliquer les politiques structurales et conjoncturelles de l'Union, de façon à obtenir, en même temps qu'une expansion équilibrée de toute l'Union, l'élimination progressive des déséquilibres existants entre ses différentes aires et régions;
- c. à rendre les Etats membres capables de répondre conjointement et solidairement aux nouvelles idées d'ordre technologique, financier, monétaire et d'autre type auxquelles tous se trouvent confrontés;
- d. à encourager un développement humain et harmonieux de la société, en cherchant à rejoindre le plein emploi, des conditions de vie approximativement comparables dans toutes les régions et un niveau élevé de justice sociale, de réaliser des rapports écologiquement corrects avec l'environnement, de soutenir et de renforcer le développement scientifique et culturel de ses populations;
- e. au développement harmonieux et juste de toutes les populations du monde pour leur permettre de sortir du sous-développement et de la faim, et d'exercer pleinement leurs propres droits politiques, économiques et sociaux;
- f. à encourager, par son action internationale, la sécurité, la paix, la coopération, le désarmement et la libre circulation des personnes et des idées;
- g. à permettre la participation, selon des formes appropriées, des collectivités locales et régionales à la construction européenne;
- h. à prendre les mesures nécessaires à la création et au développement d'un civisme européen.

13. Tout Etat démocratique européen peut devenir membre de l'Union; les modalités relatives à l'adhésion forment l'objet d'un traité entre l'union et l'Etat candidat.

LA STRUCTURE JURIDIQUE DE L'UNION

14. Pour atteindre ces objectifs, l'Union agit selon la méthode de l'action commune ou de la coopération entre les Etats membres. Le Traité établit les secteurs réservés à chacune de ces deux méthodes et leurs modalités d'exercice.

Ces secteurs peuvent être amplifiés moyennant les procédures établies dans le Traité, mais les éventuels élargissements de la coopération ne peuvent pas s'étendre aux secteurs couverts par l'action commune.

15. L'Union agira uniquement pour accomplir les tâches pouvant être exercées en commun d'une manière plus efficace que si les Etats membres devaient agir séparément, ainsi que les tâches dont la solution requiert la contribution de l'Union pour que leurs dimensions ou leurs effets aillent au-delà des frontières nationales (principe de subsidiarité).

16. Les institutions de l'Union sont:

- le Parlement européen
- le Conseil de l'Union
- la Commission
- la Cour de Justice
- le Conseil de l'Europe

17. Lorsque l'Union agit dans le cadre de la coopération, les décisions sont prises par le Conseil de l'Europe; elles sont mises en oeuvre par les Etats membres.

18. Quand l'Union agit dans le cadre de l'action commune, elle adopte des lois, des normes d'application, des décisions exécutoires, des actes judiciaires et signe des traités internationaux.

Les actes dérivant de l'action commune sont directement applicables et contraignants pour les citoyens et leur Etat membre à partir du moment où ils sont publiés ou notifiés par les Institutions de l'Union.

19. Dans les secteurs de compétence de l'Union, le droit de l'Union prédomine sur le droit des Etats membres; le juge national est tenu d'appliquer le droit de l'Union.

20. Dans quelques secteurs, énumérés par le Traité, seules les Institutions de l'Union sont compétentes pour agir (compétence exclusive). Dans ces secteurs, l'autorité nationale ne peut plus légiférer, si ce n'est dans les limites de loi-cadre de l'Union. Dans la mesure où l'Union n'a pas encore légiféré, les lois nationales restent en vigueur comme lois de l'Union.



UN PAS EN AVANT VERS L'UNION EUROPEENNE

L'Union européenne n'est rien d'autre qu'une bataille livrée pour éviter à la Communauté de disparaître dans le néant, pour apporter une réponse consciente et solidaire aux problèmes qui affligent les citoyens européens; elle est une occasion historique et unique pour adapter des structures dépassées à la difficile réalité contemporaine. M. Altiero Spinelli, rapporteur et coordinateur du projet préliminaire du Traité qui institue l'Union européenne, élaboré pendant plus d'un an par la Commission institutionnelle, a fait appel à un langage extrêmement expressif pour illustrer à ses auditeurs, les caractéristiques saillantes et les principes généraux qui ont inspiré les travaux de la commission dans la rédaction de ce rapport complexe.

Avant tout - a-t-il précisé - elle n'est pas le fruit d'une improvisation, mais d'une analyse attentive et laborieuse qui a permis, entre autres, un vaste consensus de tous les groupes politiques. Le vote en Commission du projet en fait foi: 29 voix favorables, 4 contraires et 2 abstentions. On ne pourra donc pas reprocher, par la suite, à la Commission une fuite en avant ou une philosophie autonome: la proposition de résolution se base sur une dimension extrêmement réelle et affronte les problèmes existants tels qu'ils sont et, d'autre part, elle s'inspire directement aux positions en la matière déjà exprimées par le Parlement dans son ensemble.

Les réformes prévues pour les organes communautaires et, en particulier, pour le Conseil et la Commission doivent se lire comme une redéfinition de pouvoir, tenant compte de l'expérience de plus de trente ans et des aspects d'une actualité que l'on ne

peut plus ignorer. De toute façon - a tenu à préciser Spinelli - les compétences de l'Union confirmer le principe du caractère subsidiaire par rapport à celui des gouvernements nationaux.

Du point de vue strictement politique, il faut souligner le fait que le texte du projet a reçu la contribution et l'accord de la totalité des principaux groupes politiques représentés à l'Assemblée, parce qu'il a réalisé une formule de vaste envergure et un concept de l'Europe qui dépasse, en effet, toute idéologie de parti.

L'invitation que l'orateur a donc lancée à l'Assemblée s'est faite sous le signe de la responsabilité et de la conscience, de l'indépendance vis-à-vis de visions strictement nationalistes. Le Conseil demeure paralysé devant la crise croissante qui frappe la Communauté dans son ensemble; le manque de confiance et les désillusions accumulées par la plupart d'entre nous sur le rêve d'une Europe unie ont désormais atteint le maximum. Il est temps d'agir, mais rapidement, pour que l'avenir commun ne devienne pas encore plus sombre et reste définitivement compromis.

LE VOTE FINAL DU 14 SEPTEMBRE 1983

Au terme du débat sur la réforme des Traités, M. Mauro Ferri, président de la Commission institutionnelle, accomplissant une rapide digression sur les caractères de la résolution, en a souligné le pragmatisme et l'adhérence aux problèmes réels. Ceci devrait permettre une substantielle convergence de tous les groupes politiques, car s'agissant de la fixation de normes à

caractère général, que Ferri a défini de nature «constitutionnelle», les réserves de partis doivent céder la place à un compromis légitimé par une vision politique qui va au-delà des intérêts nationalistes.

Il faut un peu de courage - a-t-il conclu - le courage de parlementaires qui sentent qu'ils représentent l'ensemble des peuples européens et leurs aspirations pour que la proposition de résolution renforcée par un vote, le plus ample possible, puisse constituer le premier pas pour un changement réel du destin de l'Europe.

Au terme de l'examen de plus de 180 amendements, dont bon nombre ont été approuvés, la salle a accueilli, par 210 voix favorables, 37 contraires et 72 abstentions, la proposition de résolution de la commission institutionnelle. Au sein de chaque groupe, on n'a pas toujours enregistré une position unitaire, comme le démontrent les déclarations de vote.

Le Parlement a capturé le poisson le plus gros qu'il ait jamais pris jusqu'à ce jour - s'est exclamé, après le vote, le rapporteur Altiero Spinelli - mais attention que cela ne

se passe pas comme pour le vieux pêcheur du récit de Hemingway qui arriva à terre avec une arête seulement.

Parmi les modifications apportées au document, au moment du vote et qui, par ailleurs, n'ont pas changé profondément le texte, il faut signaler un amendement socialiste au préambule qui souligne la nécessité d'affirmer l'identité de la CEE en tant que partenaire entre les deux superpuissances, URSS et USA, et de changer les rapports inégaux et explosifs actuels en Nord et Sud.

D'autres amendements du PPE confirment l'interdiction de faire une discrimination entre les entreprises privées et les entreprises publiques; ils demandent la création d'un comité européen pour le marché des capitaux et d'une autorité européenne de surveillance des banques et affirment l'aspect indispensable, pour qu'une paix soit durable, de l'exercice du droit à l'autodétermination des populations européennes qui ne font pas encore partie de la Communauté.

Rédaction B.E.

DEBAT EUROPE

LE FEDERALISME

de Guy Héraud

Médaille d'or du Mérite européen

Le mot «fédéralisme» vient, on le sait, du latin «foedus», qui signifie «pacte», «contrat». Le fédéralisme est donc, étymologiquement, une conception de la société qui repose sur l'autonomie des collectivités multiples et sur un droit librement consenti. Le fédéralisme s'oppose ainsi à l'*imperium* c'est-à-dire à la société centralisée, hiérarchisée, où la loi tombe des mains d'un pouvoir extérieur sur les populations qui lui sont soumises. On voit ainsi que le fédéralisme n'est pas une doctrine d'application limitée, mais une des deux conceptions possibles de la société et qu'à ce titre, même s'il n'est aujourd'hui que sporadiquement réalisé, il mérite pleinement notre attention.

FEDERALISME ET DEMOCRATIE

Mais alors le fédéralisme ne se confond-il pas avec la démocratie? La question appelle deux réponses opposées.

Si, par «démocratie», on entend un régime idéal assurant la paix entre les peuples et la liberté des hommes, alors cette démocratie-là correspond au fédéralisme.

Mais si l'on considère les démocraties actuelles, qui tout en valant mieux que les dictatures et les régimes totalitaires, ne parviennent pas à garantir la paix, ni, dans l'ordre interne, une réelle autogestion, on est obligé de constater que la démocratie ainsi entendue reste fort éloignée du fédéralisme. Or cela ne tient pas à une trahison des principes, mais à la philosophie qui les inspire. Celle-ci, clairement mise en forme par J.-J. Rousseau dans «Le Contrat social», s'identifie au centralisme; et l'Etat marxiste, son avatar, n'hésite pas à se proclamer «centralisme démocratique».

Tout autres sont les conceptions de P.-J. Proudhon¹ et de notre contemporain, Alexandre Marc. Partant de prémisses méthodologiques extrêmement différentes, ces penseurs dégagent les conditions d'une société pluraliste. Là, le *centralisme*, ici le *pluralisme*; on ne peut imaginer de doctrines plus opposées. On voit combien le fédéralisme s'éloigne de la démocratie banale.

LE PLURALISME ET SES PRINCIPES

Pour J.-J. Rousseau, la société forme un tout indifférencié, composé d'individus interchangeableables, au sein duquel la majorité fait la loi. Et il en va de même dans la «société sans classes» des marxistes. Or la réalité sociale, telle qu'on l'observe, apparaît, même à travers les déformations subies, comme une réalité structurée, différenciée. Les hommes ne sont pas, identiques les uns aux autres, car ils se répartissent différemment entre les nations, ethnies, régions, forment des groupes sociaux et professionnels multiples, appartiennent à des classes d'âge et des familles philosophiques diverses. Tant à l'horizontale qu'à la verticale, l'humanité se structure en quantités de sociétés partielles qui, toutes, ont leur utilité, leur dignité et doivent être respectées. Aussi l'ordre juridique doit-il les reconnaître et leur abandonner l'autonomie nécessaire à la gestion de leurs propres affaires. Cette *autonomie*, juridique et financière, se mesure au principe d'*exacte adéquation*, c'est-à-dire qu'elle doit être calculée de manière que la collectivité puisse accomplir sa finalité naturelle, survivre et s'épanouir. Enfin, les collectivités multiples ne doivent pas subsister à l'intérieur de la société globale comme des corps étrangers; le principe de *participation* exige qu'on les associe étroitement à l'administration de la collectivité composée, de telle sorte que celle-ci soit gérée en *coopération* par les collectivités composantes.

On voit la distance qui sépare cette conception³, tant de la démocratie jacobine ou marxiste que du colonialisme et des blocs satellisés. Le fédéralisme apporte donc un message entièrement nouveau, aussi bien en ce qui concerne la vie interne des Etats que la vie internationale. D'ailleurs, la distinction entre l'étatique et l'international s'efface dans la perspective d'un monde fédéralisé (voir plus bas).

LES COMMUNAUTES AU SERVICE DE LA PERSONNE

La revitalisation des collectivités diverses n'étouffe pas la personne mais lui fournit au contraire les conditions nécessaires à son épanouissement et à sa liberté. En effet, grâce à l'institution d'un *minimum social garanti*⁴, la mobilité géographique et professionnelle sera plus grande. En outre, le pluralisme social offre à chaque individu un choix incomparable d'options qui lui permet de construire son identité propre et de devenir par-là pleinement lui-même, c'est-à-dire une personne. Enfin, la fine texture communautaire de la société réalise une situation d'équilibre et de stabilité capable de garantir l'exercice durable des libertés.

Telles sont, rapidement brossées, les caractéristiques du *fédéralisme global* (ou «englo-

bant»). Ce fédéralisme - qui est le fédéralisme «tout court» - peut être dit encore «fédéralisme *sociétal*», car il ne se limite pas à l'organisation du pouvoir politique (les Etats fédéraux) mais étend son domaine à la société tout entière, dans ses dimensions économiques, sociales et culturelles⁵.

Le contraste avec les démocraties individualiste et marxiste, qui constituent des systèmes irrécusablement étatistes, apparaît en toute lumière. Le fédéralisme, lui, dilue l'Etat dans la société et ainsi libère l'homme et lui rend, avec sa juste place dans le monde, sa pleine dignité.

«DANS LA CITE FEDERALE, LE POUVOIR EST PARTOUT, MEME AU CENTRE»

Cet aphorisme d'Alexandre Marc exprime la tendance du fédéralisme à dissoudre le politique (c'est-à-dire la contrainte, la coercition); et c'est en cela qu'il est *libertaire* et rejoint l'anarchisme. Mais à la différence de celui-ci ⁶ - qui demeure une utopie - le fédéralisme conserve, «même au centre», des instances de coordination et de sanction. Celles-ci, qui sont tout ce qui reste de l'Etat, en diffèrent considérablement.

D'abord, ce politique résiduel est dépouillé, au profit des collectivités diverses, de toutes les excroissances de l'Etat «touche-à-tout». Ensuite, il se distribue également entre les différents niveaux, ce qui fait dire à Denis de Rougemont⁷ que, dans la société fédérale, il y aura de l'«état» (sans majuscule) à chaque étage. (Par là disparaît la césure - voir plus haut - entre l'ordre interne et l'ordre international). Du coup, l'«état» (qui a donc perdu sa majuscule) rentre dans le rang. Ce n'est plus une institution émergente et sacrée, mais une instance d'arbitrage qui se retrouve à chaque degré de l'étagement sociétal, bref, un rouage apprécié à ses justes services. Parlons clair: l'institution ne mérite plus le nom d'Etat.

LA FIN DES SOUVERAINETES: L'UNITE DANS LA DIVERSITE

Si l'on songe à tout ce que les guerres ont infligé à l'Europe et au monde en sacrifices humains et sociaux, à tout ce que les préoccupations de défense (mal discernables d'ailleurs des préparatifs offensifs) coûtent actuellement à l'humanité, au grand dam des pays pauvres, si l'on songe au risque irréprésentable, mais hélas, bien présent, de catastrophe nucléaire, on aura une idée très précise du service inestimable que le fédéralisme peut rendre aux hommes de notre temps. Ni le libéralisme ni le marxisme n'ont su surmonter les souverainetés. Au contraire, le développement des armées, des polices, de l'espionnage - qui exploitent et corrompent les merveilles du progrès technique - les durcissent sans cesse. Quelques unions d'Etats, au sein d'alliances militaires ou d'organisations économiques, même dans le cas le meilleur de la Communauté européenne, ne doivent pas faire illusion. En effet, en maintes régions du globe, les frontières sont plus hermétiques qu'au début du siècle. Et la paranoïa militaire atteint des sommets.

Pluralisme étendu aux limites de la planète, le fédéralisme conjoint l'*unité et la diversité*. Il est en cela l'exact contraire des idéologies régnantes, toutes étatistes, qui, dans le temps même où elles exaltent l'ordre et l'unité à l'intérieur de l'Etat, assoient sur le désordre et l'anarchie les relations entre les Etats. Cette *contradiction* (ici, particularisme anarchique, là centralisme intolérant) devrait suffire à les discréditer. Hélas, l'opinion publique est bien loin d'en avoir pris conscience!

L'ALIENATION DES MENTALITES ET LA DIFFICULTE D'UNE STRATEGIE FEDERALISTE

S'il en est ainsi, c'est à cause de l'éducation stato-nationaliste distillée par les différents Etats, ainsi que de la peur diffuse ou patente que suscitent leurs polices et leurs tribunaux, et

de toutes les formes de pression sociale qui résultent de cet état de choses. L'Etat - même libéral - dispose de tous les moyens possibles et imaginables de former (= déformer) les cerveaux, d'imposer sa morale et sa vérité. Voilà pourquoi, par déséducation, désinformation et intimidation, les Etats empêchent l'idée fédéraliste d'éclore et de se répandre. Tel est l'intérêt de l'*establishment* et des *nomenklatura*, qui profitent du phénomène de souveraineté et ont partie liée avec lui. Tel est l'intérêt aussi de l'impérialisme marxiste qu'entraverait l'unification de l'Europe. Il n'est pas étonnant que gaullistes et communistes aient, d'un commun accord, le 30 août 1954, torpillé la CED.

On est véritablement en face d'un cercle vicieux: le fédéralisme ne peut se répandre que par des voies pacifiques, donc à partir de la réflexion et de l'engagement des citoyens. Or les conditions politiques et culturelles qui prévalent à l'intérieur des souverainetés sont contraires à la diffusion de l'idée fédéraliste. Une telle situation pose aux fédéralistes de redoutables problèmes de stratégie et de tactique, problèmes qu'ils n'ont pas su maîtriser, malgré tant d'efforts divers, depuis 1945.

Il est surprenant qu'en cette fin de millénaire, où la terre s'est tellement rapetissée, où l'exigence de solidarité entre les peuples apparaît si fort à travers tant de crises latentes ou déclarées, la révolution fédéraliste ne réussisse pas à s'imposer aux esprits comme l'unique salut. «Quos vult Jupiter perdere dementat prius».

1. voir Bernard Voyenne, *Le fédéralisme de P.-J. Proudhon*, Presses d'Europe, Paris-Nice, 1973.
2. *Dialectique du déchaînement. Fondements philosophiques du fédéralisme*, Presses d'Europe, Paris-Nice, 1961; *De la méthodologie à la dialectique*, même éditeur, 1970.
3. pour de plus amples détails, voir *Les principes du fédéralisme et la Fédération européenne*, Presses d'Europe, 1968.
4. voir Mireille Marc-Lipiansky, *Esquisse d'une économie fédéraliste*, dans *Repères pour un fédéralisme révolutionnaire*, p. 139, n° spécial 190-192 de l'Europe en formation, janvier-mars 1976, Presses d'Europe, Paris-Nice.
5. voir l'ouvrage cité en note 4 ainsi que *La révolution fédéraliste*, même éditeur, 1969.
6. voir *Anarchisme et fédéralisme*, n° spécial 163-164, de l'Europe en formation, oct.-nov. 1973.
7. voir, en particulier, de ce grand penseur fédéraliste: *Lettre ouverte aux Européens*, Albin Michel, 1970 et *L'avenir est notre affaire*, Stock, 1977.

L'EUROPE ET LE TIERS-MONDE

de Hema Malini Aurokium

LA LOGIQUE D'UNE NECESSAIRE SOLIDARITE

Le sous-développement, la faim et la paix forment un seul et même problème crucial de cette fin du vingtième siècle. Au cours des dernières années, des hommes et des femmes ont multiplié des appels aux leaders pour sensibiliser les citoyens et surtout les jeunes aux réalités du monde.

Depuis, les pays industrialisés et les organisations internationales se sont donnés plus ou moins lentement dans l'action d'aide au Tiers-Monde mais aucun expert n'a pu trouver la solution à la dégradation entre les pays riches et les pays pauvres. Tous les pays en développement présentent des caractéristiques communes dont voici quelques uns des éléments: la sous-alimentation, l'analphabétisme, l'insuffisance de l'hygiène, de l'agriculture et de l'industrie ainsi que la dépendance économique. Mais il existe néanmoins des différences entre l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine ainsi qu'entre des pays d'un même continent: l'Indonésie n'est pas l'Inde, l'Argentine n'est pas le Brésil.

Des statistiques par milliers, des sommets et débats par centaines ont décrit et analysé le sous-développement. Mais, malgré les média, trop souvent l'Européen voit mal la réalité du sous-développement tant elle lui paraît lointaine. Tout semble avoir été dit de l'importance et des conséquences du sous-développement mais la répétition aurait-elle pour seul effet de provoquer la colère de ceux qui le subissent et la lassitude de ceux à qui on en parle?

UN PROBLEME FONDAMENTAL DE NOTRE SIECLE

Deux milliards d'hommes, de femmes et d'enfants meurent de faim, n'ont pas de

logements ni de soins médicaux élémentaires, restent sans travail, sans accès à la culture en risquant de se confiner dans le désespoir ou le défaitisme.

De belles déclarations sur les droits de l'homme n'y feront rien. Il s'agit d'un problème qu'il faut résoudre d'urgence. Mais avant de résoudre un problème, il faut le poser clairement sinon on perd un temps précieux ou - ce qui est plus grave encore - on ne peut pas le résoudre.

L'après-guerre a fait naître une division du monde en deux blocs.

L'Occident n'a pas toujours eu l'intelligence de réfléchir et de comparer pour mieux unir ce qui pouvait être uni. En ne saisissant pas certaines occasions et en aggravant des situations, l'Occident a perdu une grande partie de l'autorité morale qu'il avait pour guider les nations dans la marche à suivre pour lutter contre la faim et le sous-développement.

Dans l'hémisphère nord, les pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie dépensent chaque année des centaines de milliards de dollars pour une guerre Est-Ouest réelle ou imaginaire. Dépenses d'un côté, faim de l'autre...

IL N'Y A PAS DE MODELE

Nos pays du Tiers-Monde ne sont pas sous-développés ni en voie de développement - car tous les pays doivent continuer à se développer - ils ont vu leur développement propre retardé par l'ingérence coloniale. Pourrait-on affirmer que l'Inde, le Brésil ou l'Irak n'avaient pas de culture et ne se développaient pas d'eux-mêmes?

Le Tiers-Monde doit certainement employer les sciences et les technologies modernes mais doit-il pour autant imiter la façon de vivre des Occidentaux? On ne peut pas négliger l'histoire et les richesses cultu-

relles des peuples...

Les peuples déshérités ne désirent pas seulement combler leur retard par rapport aux pays du Nord; ils veulent surtout plus d'humanisme, plus de justice, plus de solidarité. Le problème n'est donc pas uniquement au niveau matériel ou matérialiste, mais surtout d'organiser un développement permettant à l'homme de s'épanouir, de mettre en valeur toutes ses facultés dans un monde neuf qui contribue à sa libération réelle.

Envoyer des techniciens, des volontaires, accorder des prêts, distribuer des dons... S'il n'y avait que cela, où serions-nous? Réponse: zéro! Il doit donc y avoir autre chose...

Les pays en développement ne doivent pas se contenter de suivre des exemples des pays industrialisés, de copier leurs modèles de développement pour sortir de leur situation actuelle.

Les circonstances ne sont pas les mêmes: l'évolution des pays de l'hémisphère nord s'est effectuée au cours des siècles alors que nos pays du Tiers-Monde sont forcés de franchir toutes les étapes en une génération.

Certains Occidentaux veulent conditionner leur aide. D'autres ne voient que les défauts des pays du Tiers-Monde: corruption, gaspillage, démographie trop importante. Comme si tous les défauts se trouvaient d'un côté et toutes les qualités de l'autre! Et on oublie l'essentiel qui est de savoir qui est responsable.

Les pays du Tiers-Monde sont essentiellement agricoles ou miniers. Leurs richesses naturelles sont exportées pour être manufacturées vers les pays industrialisés. Une dépendance économique se maintient et à quoi peut bien donc servir une indépendance politique si elle n'est pas aussi économique?

L'authenticité culturelle doit aussi être respectée. Personne ne peut exiger d'un peuple qu'il abandonne toutes ses traditions. Une évolution est nécessaire mais on ne modifie pas une civilisation comme on met une lettre à la poste. Ce qui n'empêche que l'évolution de la femme dans le Tiers-Monde est un autre facteur sur lequel nous reviendrons.

Je crois que ce n'est pas le Tiers-Monde qui est sous-développé; c'est le monde entier qui est inconscient de son sous-développement moral et qui est impuissant à organiser une vraie solidarité universelle qui soit politique, agricole, commerciale ou financière. Il faut briser les frontières de l'indifférence, de la haine ou de la violence.

L'Occident est incapable de résoudre à lui seul des problèmes mais il peut y apporter sa contribution dans l'intérêt des siens.

PAS DE DEVELOPPEMENT SANS PAIX

La course aux armements est une folie à laquelle il faut mettre fin tant qu'il est temps. Tous les peuples du monde désirent la paix tandis que les gouvernements dépensent pour les armes des sommes qui suffiraient à nourrir tout le globe.

Si les gouvernants avaient plus de sagesse morale, il serait possible d'oeuvrer en un travail créatif pour un monde meilleur. Tout homme, quelle que soit sa race, son idéologie ou sa religion est appelé à prendre sa part de responsabilité non seulement matérielle mais intellectuelle, la compréhension et la sincérité étant au moins indispensables.

Les instituts d'enseignement, la presse, la radio et la télévision doivent contribuer à l'information et à la formation de l'opinion publique et l'éduquer à une nouvelle prise de conscience.

Les experts ont lancé le signal d'alarme.

Maintenant, il faut des actes... Secouons-nous! Ce n'est pas uniquement la guerre des autres qu'il faut condamner mais aussi celle qui se livre tous les jours contre une méchanceté qui n'a pas toujours besoin d'armes: le racisme, par exemple. Il faut souhaiter une volonté politique pour briser les frontières entre les hommes et que tous les peuples du monde se donnent la main en oeuvrant pour la paix dans la liberté.

H. M. Aurokium
(attachée à la délégation du
Tiers-Monde - Bruxelles)

Roumanie - Terre d'Europe et de Latinité

Impressions d'une rencontre avec le
président Nicolae Ceausescu

de Francis Dessart

Début de cette année, l'historien belge Jacques de Launay a publié une étude intitulée «Nicolae Ceausescu - un combat pour le désarmement et la paix»¹. Outre un portrait psychopolitique du président roumain, Jacques de Launay présente une anthologie des principaux écrits politiques de Nicolae Ceausescu. A la lecture de ces textes, il est loisible de constater que la vie et l'oeuvre politique du président roumain sont entièrement axées sur quelques principes intangibles: l'indépendance nationale de son pays, l'authenticité culturelle roumaine, la paix et le désarmement, l'ouverture sur les autres pays dont le Tiers-Monde, ainsi que la coopération et la sécurité européennes.

Dans la préface à l'ouvrage de Jacques de Launay, après avoir rappelé que «Nicolae Ceausescu est un pacifiste de longue date», M. Willy De Clercq souligne que «les idées et les propositions que défend Ceausescu peuvent assurément avoir un effet stimulant dans la perspective des futures négociations Est-Ouest». Il importe de préciser que M. Willy De Clercq est le vice-Premier ministre du gouvernement belge et qu'il est le président du groupe libéral du Parlement Européen. Une telle compréhension transcendant les clivages idéologiques n'est pas étonnante tant il est vrai que la bonne volonté et l'esprit de dialogue ne peuvent connaître de frontières...

Dans ce contexte, l'Institut des Relations Diplomatiques - organisation internationale non-gouvernementale, fondée en 1974 et dirigeant des séminaires et activités culturelles de haut niveau - a décidé que le Trophée 1982 du Prix international des Relations Diplomatiques serait remis au

président Nicolae Ceausescu pour sa politique de paix et de compréhension entre les peuples.

A cette occasion, une mission d'étude de l'IRD s'est rendue à Bucarest² où elle a été reçue par le président de la République de Roumanie après avoir bénéficié de divers contacts au plus haut niveau.

La rencontre avec le président de la République de Roumanie s'est déroulée en deux parties. La première a consisté en plusieurs discours qui furent suivis par la remise du Prix international de l'IRD. Ainsi, M. Emile van Huynegem, président international de l'IRD, souligna que «la main fraternellement tendue à l'Europe occidentale par le président Ceausescu n'est pas restée dans le vide. Des hommes politiques d'opinions diverses, des artistes, des universitaires, des écrivains comprirent le sens profond de la démarche du président roumain». Rappelant que Nicolae Ceausescu s'est prononcé pour l'organisation d'une conférence sur la sécurité et la confiance en Europe, pour la continuité dans réunions amorcées à Helsinki et pour l'unification de l'Europe dans le respect des spécificités sociales et culturelles, M. van Huynegem ajouta: «Cette volonté de confiance réciproque et de coopération sur pied d'égalité de tous les Etats de l'Europe, puis du monde, pourra susciter une alternance à l'actuelle division stérile et dangereuse de notre planète en deux blocs antagonistes».

Intervenant personnellement ensuite, je me permis d'insister sur le caractère humaniste de la politique de paix roumaine en ajoutant qu'il faut rendre hommage à cette nation roumaine qui a su traverser les siècles

en conservant cette langue si proche de la nôtre et en cultivant ses traditions culturelles. L'histoire de la Roumanie peut même être vue comme un symbole de l'idée européenne contemporaine. Prise entre les convoitises des empires ottoman, autrichien et tsariste, et entourée de voisins de cultures différentes, la Roumanie a néanmoins réussi à construire patiemment son unité nationale et à préserver sa spécificité à travers les vicissitudes politiques, militaires et diplomatiques.

Dans son allocution, le président Nicolae Ceausescu a notamment réaffirmé son option européenne: «Il est nécessaire de tout mettre en oeuvre pour instaurer en Europe des relations nouvelles, une unité qui tienne compte de la diversité des systèmes sociaux, du respect de chaque nation, mais aussi pour assurer la coopération active des peuples européens en vue de leur développement socio-économique, de l'accroissement de l'apport de notre continent à la solution des problèmes mondiaux». Insistant, en conclusion, sur l'impératif du désarmement, le président roumain souligna: «Il est impossi-

ble de déployer une intense course aux armements - laquelle détourne des fonds et des moyens matériels extraordinaires - et, en même temps, d'assurer la réalisation des programmes visant au mieux-être des peuples».

Ensuite, il nous fut possible d'avoir avec le président et Madame Elena Ceausescu une conversation privée de plus d'une demi-heure. A cet égard, il me paraît important de souligner que l'épouse du président s'est montrée particulièrement intéressée aux problèmes de l'éducation à la paix et au rôle des enseignants et des scientifiques dans le développement d'une opinion mondiale favorable à la paix et à la compréhension. Rappelons aussi que Mme Elena Ceausescu, après sa formation d'ingénieur, est devenue docteur en sciences chimiques et a fondé le mouvement international des scientifiques pour la paix. Ses mérites personnels sont très importants et complètent parfaitement ceux du président de la République.

Outre la partie présidentielle de ce séjour, j'ai eu la possibilité de m'entretenir longuement avec le Professeur Ion Rosianu



· Séance académique à la Fondation Universitaire de Bruxelles:
(de gauche à droite) Prof. Jean Janssen; S.E. le Prof. Iulian Vacarel, ambassadeur de Roumanie;
les professeurs Albert Defesche et Francis Dessart



Réception officielle à la présidence de la République roumaine (Bucarest).
 Au premier plan (de gauche à droite): le président Nicolae Ceausescu et Madame,
 MM. Emile van Huynegem et Francis Dessart. Au second plan,
 les principaux membres de gouvernement roumain.

qui est le président du Département des Cultes. La politique roumaine en matière religieuse est aussi très significative. Ainsi quatorze cultes sont reconnus et subsidiés par l'Etat roumain, à savoir les Eglises orthodoxe, catholique-romaine, arménienne, les Vieux-croyants, l'Islam, le Judaïsme et huit dénominations protestantes. Plusieurs Eglises roumaines sont membres très activement du Conseil Oecuménique des Eglises (Genève). Ce problème fera l'objet d'un livre que je prépare actuellement et d'autres missions d'information sont prévues pour rencontrer les principaux responsables religieux roumains.

Autre rencontre particulièrement intéressante que celle qui me permit de discuter de l'unification européenne avec M. Romulus Neagu, directeur des affaires d'Europe occidentale au Ministère des Affaires étrangères, qui va publier tout prochainement un livre consacré à la problématique de l'union européenne.

Sans oublier - évidemment - les nombreuses conversations avec Mme Maria

Groza - vice-ministre des Affaires étrangères et qui n'est autre que la fille du Dr Petru Groze³, dernier Premier ministre de la Monarchie ou, si l'on préfère, premier Premier ministre d'un gouvernement démocratique issu de la Résistance - ainsi qu'avec le professeur Nicolae Fotino, directeur scientifique de l'Association de Droit international et des Relations internationales; tous deux brillants intellectuels dont la grande culture se double d'une connaissance tellement parfaite d'une langue française restée si chère au coeur des Roumains.

La Roumanie cherche, sans conteste, à développer une politique nationale et internationale indépendante. Cette évolution est manifeste. Toutes les conversations - officielles ou privées - permettent de le constater en toute objectivité. Une libéralisation se dessine dont l'Europe occidentale aurait grand tort de sousestimer la portée.

Terre d'Europe et de Latinité, la Roumanie mérite d'être encore mieux connue et appréciée à la juste valeur des qualités de son peuple.

1. Edition Paul Legrain - 53 rue Simonis - B. 1050 Bruxelles.

2. Mission composée de M. Emile van Huynegem, président international de l'IRD et du prof. Francis Dessart en mai 1983.

3. Le Dr Petru Groza était le leader du Parti Agrarien roumain.

Les medias éducatifs et l'année mondiale des communications

Entretien avec le Dr. C.M. Minnis Secrétaire Générale Emérite de l'Union Radio-Scientifique Internationale

Propos recueillis pas Albert J. Defesche

Monsieur le secrétaire général, comment situez-vous l'impact de l'Année mondiale des Communications dans le contexte du développement?

Au cours des trente dernières années, une attention croissante a été consacrée à l'aide à apporter aux pays encore en cours de développement avec, comme objectif, de prendre toutes les mesures possibles pour élever le niveau de vie dans ces pays. Dans ce but, les Nations Unies et leurs agences spécialisées ont déployé des efforts aussi nombreux que variés dans la mise en oeuvre des programmes et des projets visant à améliorer, par ex. les services médicaux, les méthodes agricoles, l'éducation et les communications. Il est pourtant difficile, parfois, de prendre des décisions quant aux projets qui méritent priorité absolue, mais aussi d'en envisager les retombées négatives éventuelles. L'amélioration substantielle des services médicaux et de l'hygiène ne pourrait suffire si elle devait être suivie de la croissance rapide d'une population ne disposant pas de denrées alimentaires en quantités suffisantes. De même, l'acquisition de denrées supplémentaires en provenance d'autres pays ne pourrait être une solution satisfaisante si elle devait entraîner le déclin de l'agriculture locale et la nécessité d'importer de plus grandes quantités encore de denrées alimentaires.

Dès lors, l'évaluation précise des besoins des pays en développement, le choix

des priorités, à donner aux différents types d'aide et la prévision des conséquences éventuelles de cette aide - tout cela sont des questions qui requièrent une étude approfondie non seulement de la part des pays donateurs, mais aussi de la part des pays en développement. Pour ce faire, ceux-ci doivent disposer de cadres possédant à la fois la formation voulue et l'expérience. L'on voit dès lors le rôle vital que joue l'éducation dans tout programme de développement. Il importe que la formation donnée aux étudiants de ces pays les orientent vers des disciplines qui leur permettront de contribuer au développement économique et technique de leur pays, et non pas vers des disciplines qu'ils ne pourraient pratiquer qu'à l'étranger, en émigrant.

Dans un tel contexte, quelle est l'importance intrinsèque des media modernes pour l'éducation des populations des pays en développement?

Eduquer une communauté, lui fournir conseils et instructions dans les domaines médical, agricole ou autre - tout cela se réduit, en dernière analyse, à la communication d'informations et de connaissances de tous genres entre individus et organisations. Cela étant, il est bien naturel qu'une attention particulière ait été consacrée au cours de ces dernières années aux systèmes de télécommunications. C'est pourquoi, en 1981, l'Assemblée générale des Nations

Unies a reconnu «l'importance fondamentale des infrastructures de communications en tant qu'élément essentiel du développement économique et social de tous les pays», et s'est déclarée convaincue qu'une Année mondiale des communications fournirait à tous les pays l'occasion d'examiner en profondeur et d'analyser leur politique en matière de développement des communications, et encouragerait le développement accéléré d'infrastructures des communications».

Pendant un demi-siècle, la transmission à longue distance des nouvelles et informations concernant les événements du jour ne pouvait s'opérer qu'au moyen du télégraphe électrique. La diffusion de ces informations à l'intérieur d'une région ou d'un pays dépendait, dans la mesure où elle existait, d'une presse locale nécessairement lente. Cette situation changea du tout au tout avec l'avènement de la radio-diffusion, qui donnait aux individus un accès direct aux informations diffusées par les stations de leur propre pays et même d'autres pays. Le développement de la télévision marque un nouveau pas en avant: il est maintenant possible non seulement d'entendre les informations, mais aussi, dans bien des cas, de voir l'événement à l'instant où il a lieu, qu'il s'agisse d'un match de football, du discours d'un homme politique, ou même d'une mission dans l'espace interplanétaire.

La valeur de la télévision en tant qu'aide à l'éducation est énorme. Dans un pays possédant un réseau dense de stations, des centaines d'étudiants peuvent, tout en restant chez eux, voir et écouter les professeurs universitaires et ainsi suivre les cours qui les conduiront à l'obtention d'un diplôme. Par ailleurs, il est maintenant possible, grâce aux satellites qui assurent le relais entre un émetteur central et des récepteurs locaux, de diffuser des programmes d'enseignement à l'intention de communautés et de villages éloignés dans les pays en développement qui ne disposent pas d'un vaste réseau de télévision. A l'avenir, lorsque le coût des appareils de réception aura pu être abaissé, les individus pourront disposer de leurs propres récepteurs qui capteront directement les programmes transmis par satellite.

Les télécommunications peuvent aussi avoir de nombreux avantages dans plusieurs autres secteurs d'activités intéressant les pays en développement. Quelle est votre opinion à cet égard?

Il serait superflu de souligner encore les avantages de la télévision en tant que moyen de communication, mais il faut savoir qu'il existe encore de nombreuses autres applications des radiocommunications, de caractère vital mais peut-être moins spectaculaire. Par exemple, la sécurité des transports aériens et maritimes dépend dans une grande mesure de l'utilisation des systèmes modernes de radionavigation et de la possibilité qu'ont les équipages des bateaux et avions de communiquer directement par radio avec leurs ports d'attache. De même, le service téléphonique automatique international, que nous connaissons tous, est basé tant sur l'utilisation des ondes radioélectriques que sur les traditionnels câbles souterrains et sous-marins.

Etant donné l'importance de la demande, il s'avère impossible d'autoriser la libre utilisation du spectre radioélectrique; celle-ci, limitée par la nature même, ne pourrait desservir tous les usagers potentiels. D'autant plus que, pour des raisons de caractère administratif et technique, les équipements radioélectriques et les procédures de fonctionnement doivent se conformer à des normes bien déterminées et acceptées à l'échelle internationale. Les systèmes de radiocommunications ne pourraient fonctionner à défaut d'une telle réglementation: celle-ci est établie par l'Union Internationale des Télécommunications où tous les gouvernements des pays concernés sont représentés. Les ingénieurs et les scientifiques de nombreux pays qui participent à l'établissement de cette réglementation nous offrent une démonstration exemplaire de collaboration internationale bien ordonnée. C'est pourquoi l'Assemblée générale des Nations Unies a fait le choix qui s'imposait en confiant à l'UIT la publication du Guide qui contient des informations et suggestions destinées à tous ceux qui participent ou participeront à la mise en oeuvre de l'Année mondiale des communications.



LIVRES REÇUS

LES OUBLIES DE PALERME 3000 heures de mort

S. Acuto, A. Cestelli, I. Di Liegro, M. Di Liegro, D. Fais, R. Giudice, F. Maggio, V. Mutolo, C. Pignatone, M. Vitale. Ila Palma - Editeur - Palerme, 107 pages - 10 000 lire

On a assisté, au cours de ces dernières années, à une escalade du commerce mondial de l'héroïne et au transfert des centres de raffinage et de triage de la France à la Sicile. Tout cela comporte un mouvement de capitaux s'élevant à près de 600 millions de dollars par an.

La plupart de ces activités illégales sont gérées par la mafia qui, grâce à l'énorme pouvoir économique acquis, a dangereusement étendu son influence sur la société sicilienne. Elle a pénétré dans les centres de pouvoir se proposant, elle-même, comme un «pouvoir réel» en mesure de conditionner considérablement la vie politique et sociale.

Les institutions démocratiques siciliennes subissent, en même temps, une véritable décapitation; c'est en effet la mafia qui a assassiné le chef de la Brigade mobile de Palerme Boris Giuliano, le magistrat Cesare Terranova, le président de la Région Piersanti Mattarella, le capitaine des Carabiniers Emanuele Basile, le procureur général du Tribunal de Palerme Gaetano Costa, le leader communiste Pio La Torre et le préfet de Palerme Carlo Alberto Dalla Chiesa.

Ces noms, tirés d'une liste triste et bien plus longue, témoignent crûment le danger de l'attaque «mafiosa» contre la base même

de la démocratie en Sicile. C'est-à-dire qu'il existe un «coup d'Etat» latent, une véritable «voie mafiosa» qui conduit inévitablement à un affaiblissement progressif du tissu démocratique et civil d'une région et qui risque, étant donné l'importance des intérêts qu'elle protège, d'ébranler profondément les institutions mêmes du pays.

Les auteurs du livre «Les Oubliés de Palerme» sont intimement conscients du danger représenté par le phénomène mafioso et ils revivent, à travers un triage du matériel documentaire publié, les quatre mois qui séparent les assassinats de La Torre et de Dalla Chiesa. Paradoxalement, une grande partie du livre ne porte presque pas l'empreinte des auteurs. Il s'agit, pratiquement, d'un fil rouge très fin qui lie de nombreuses interviews et qui n'apparaît que rarement pour commenter succinctement les passages les plus significatifs et pour terminer les brefs chapitres autour desquels se développent les événements de ces mois. C'est ainsi que l'affinité extraordinaire qui unit depuis toujours deux personnalités apparemment très différentes ressort très nettement. Le leader communiste, fils de paysans siciliens et le préfet de Palerme, héritier d'une dynastie de carabiniers, ont en

effet toujours livré la même bataille: la convergence d'analyses de ce dernier moment de leur vie - la période qui est justement retracée dans ce livre - est extraordinaire. Car La Torre et Dalla Chiesa considèrent, tous les deux, la figure de «coordinateur chargé d'enquêtes permanentes et systématiques» comme l'instrument indispensable pour isoler et pour abattre le pouvoir mafioso. Tout le reste, comme les interprétations de ceux qui invitent le Parti dont La Torre était le leader, à faire des choix précis dans la politique méridionaliste et de ceux qui réduisent la personnalité du nouveau préfet, dont les pouvoirs qu'on lui avait promis n'ont pas encore été «codifiés», à celle d'un inquisiteur et rien d'autre, tout le reste n'est qu'un instrument qui sert à ceux qui se solidarisent avec la mafia.

L'assassinat du leader communiste prend, sous cet aspect, la valeur d'un «avertissement», d'une invitation à ne pas dépasser une certaine limite, invitation qui a été surtout adressée au préfet dont La Torre souhaitait la nomination.

La reconstruction de ces quatre mois dramatiques s'arrête au jour où le préfet Dalla Chiesa, sa femme et son agent d'escorte sont assassinés. A partir de ce moment-là, le fin fil rouge grossit et investit la conscience du lecteur en devenant une corde au cou qui n'admet aucune justification. En effet, c'est ainsi que se termine le livre: «Nous devons faire un effort du dedans, nous renouveler, nous faire entendre et nous écouter, nous avant les autres, solidaires de ceux qui mènent personnellement cette lutte dans les préfectures, dans les bureaux de la magistrature, de la police, dans les places, dans les écoles, dans les usines. Nous devons donc rester unis au coude à coude, car ceux qui croient ont, eux aussi, besoin d'être soutenus et aidés».

C'est à partir de cette invitation, écrite au lendemain d'un très grave délit malheu-

reusement suivis d'autres, que s'ouvre une nouvelle phase, une phase de discussions autocritiques, mais de laquelle doit «renaître l'histoire nouvelle de la Sicile».

Telle est la signification de la corde au cou que les auteurs de «Les Oubliés de Palerme» ont nouée autour de la conscience des citoyens siciliennes: un message avec lequel nous sommes, nous aussi, pleinement d'accord.



Le Général Carlo Alberto Dalla Chiesa

MOSCOU - 9 OCTOBRE 1944

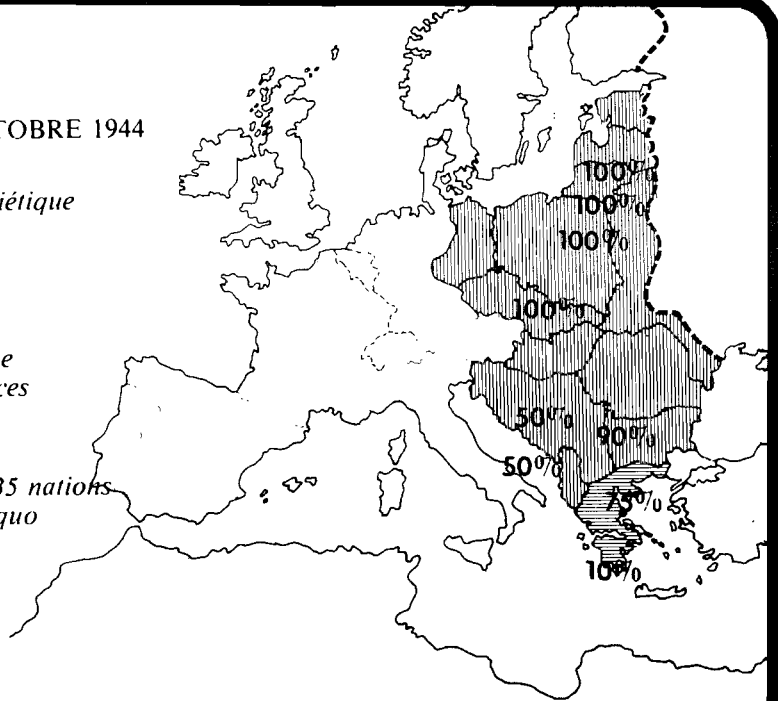
*Churchill
cède à l'Union soviétique
l'Europe de l'Est*

YALTA - 1945

*Confirmation du
partage de l'Europe
en zones d'influences*

HELSINKI - 1975

*La conférence de 35 nations
reconnait le statu quo
créé à Yalta*



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

Bulletin Européen

Procès-verbal de la séance du 14 septembre 1983	1
Un pas en avant vers l'Union européenne	6
<i>Guy Héraud</i> : Le fédéralisme	7
<i>Hema Malini Aurokium</i> : L'Europe et le tiers-monde	11
<i>Francis Dessart</i> : Roumanie - terre d'Europe et de latinité	13
<i>Albert J. Defesche</i> : Les medias éducatifs et l'année mondiale des communications	16
Livres reçus	18

Bulletin Européen

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)
Edizioni Nagard Srl-Foro Traiano 1/A, Roma - Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direzione e Redazione:
Foro Traiano 1/A, Roma - telefoni: (06)679.77.85/678.09.48 - Registrazione Tribunale Roma n. 16966 del
15.10.1977 (già n. 1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa Nagard» Milano, Via Larga 11